

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21939 - 81ÈME ANNÉE

L'arrêté ministériel sera-t-il publié ?

Suppression de la TVA sur les PPN : promesse faite à La Réunion tenue par Paris ?

Le combat pour une baisse réelle du coût de la vie à La Réunion vient de franchir une étape déterminante. Depuis plusieurs années, le PCR revendique la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité, comme c'est le cas pour l'octroi de mer quand la Région, alors présidée par Paul Vergès, prit cette décision. Un amendement en ce sens a été adopté au Sénat tandis qu'une ministre en visite à La Réunion la semaine dernière a promis un arrêté pour la suppression de la TVA sur les PPN.

Un communiqué de la Région diffusé hier indique que la présidente de Région a donc rappelé récemment à la ministre des Outre-mer, Naïma Moutchou, qu'il est temps que l'État applique la même logique pour la TVA. D'autant que cette demande relève aussi d'une question d'équité entre tanciennes colonies : la Guyane, elle, est totalement exemptée de TVA, une singularité fiscale ancienne qui montre qu'une adaptation est non seulement possible, mais déjà pratiquée.

Pas de TVA en Guyane

L'adoption d'un amendement au Sénat dans le cadre du Projet de Loi de Finances représente ainsi un signal politique majeur. Mais il reste fragile tant que le PLF n'est pas définitivement adopté. La Région appelle donc les parlementaires à maintenir cet acquis tout au long de la navette parlementaire.

C'est pourquoi la Région demande que le gouvernement tienne son engagement et publie sans délai l'arrêté ministériel actant cette mesure. Pour les familles réunionnaises, chaque jour qui passe sans ce changement, c'est un impôt injuste à payer.

Il est également important de rappeler que la TVA constitue une ressource fiscale bien plus importante pour l'État que l'octroi de mer ne l'est pour les communes, le Conseil départemental et les intercommunalités. La suppression de la TVA sur les produits de première nécessité n'est pas un pri-



vilège : c'est un impératif de justice sociale et d'égalité. Le dossier avance. Il faut maintenant qu'il aboutisse.

La TVA épargne les riches

Enfin, cette revendication touche au cœur du débat social : la TVA est un impôt injuste, car elle frappe chacun au même taux, sans aucune prise en compte du niveau de revenu. Un ménage pauvre paie proportionnellement bien plus qu'un ménage riche lorsqu'il achète des produits indispensables. Supprimer la TVA sur les PPN, c'est donc agir directement sur le pouvoir d'achat des familles les plus pauvres.

M.M.

Le ralentissement des défaillances d'entreprises dans les anciennes colonies intégrées à la République française reste fragile

Les anciennes colonies intégrées à la République française enregistrent 2 687 défaillances d'entreprises entre septembre 2024 et 2025, une hausse encore forte (+8,3 %) et supérieure à celle de la France (+6 %). Les services aux entreprises et aux ménages sont les plus touchés. La Guadeloupe et la Guyane connaissent des flambées, tandis que La Réunion voit les défaillances reculer. La reprise reste fragile et inégale selon les pays.

Selon les dernières statistiques publiées par l'IEDOM et l'IEOM, la situation des entreprises dans les anciennes colonies intégrées à la République française demeure préoccupante, même si le rythme de progression des défaillances tend à se modérer. Entre septembre 2024 et septembre 2025, 2 687 procédures de redressement ou de liquidation judiciaire ont été enregistrées sur ces territoires. La hausse ralentit légèrement (+8,3 % sur un an, contre +9 % au 2^e trimestre 2025), mais reste plus marquée que dans la France, où 68 227 jugements ont été prononcés (+6 %, après +8,6 %).

Certains secteurs subissent davantage la pression. Les activités de conseil et services aux entreprises connaissent une explosion des défaillances (+20,9 %). L'enseignement, la santé, l'action sociale et les services aux ménages affichent également une forte augmentation (+17,8 %). À l'inverse, la construction, pourtant l'un des secteurs les plus touchés depuis quatre ans, voit pour la première fois ses défaillances reculer (-2,3 %), bien qu'elle concentre encore un quart des procédures.

Grandes différences selon les pays

Les dynamiques régionales montrent de fortes disparités. La Guadeloupe traverse une période particulièrement difficile avec une flambée des défaillances (+31,4 %, soit 444 procédures). En Guyane, la situation se dégrade encore plus nettement : +133,8 %, avec 152 jugements enregistrés. En Kanaky Nouvelle-Calédonie, après trois trimestres de baisse, les défaillances repartent à la hausse (+7,9 %) pour atteindre 397 jugements, un niveau similaire au début de 2024, période durant laquelle l'économie avait été soutenue par les mesures d'urgence adoptées après la crise de mai 2024.

En Martinique, la progression ralentit (+4,5 %, après +12,5 %), alors que la Polynésie française connaît une légère remontée du nombre de procédures (156, soit +4,7 %). Deux territoires connaissent cependant un reflux notable : La Réunion, où les défaillances diminuent pour la première fois depuis trois ans (-2,7 %, avec 1 046 procédures).

Globalement, malgré quelques signaux positifs, la reprise économique reste fragile. Les pays concernés continuent de subir une vulnérabilité structurelle de leur tissu entrepreneurial, nécessitant des aides renforcées et adaptées à leur réalité socio-économique, dit en substance l'IEDOM.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Perquisition à la SEM fondée par Didier Robert : qui va rembourser l'argent public évaporé ?

Hier, une perquisition a frappé le siège d'une société d'économie mixte lancée sous l'impulsion de Didier Robert, NEXA devenue Réunion développement depuis que les Réunionnais ont voté pour faire déguerpir Didier Robert de sa place à la Région. Une intervention déclenchée par le Parquet national financier de Paris, suite au signalement accablant transmis par la Chambre régionale des comptes. Au cœur des préoccupations : la gestion d'une structure alimentée massivement par l'argent des contribuables, par les fonds régionaux distribués du temps où Didier Robert présidait la collectivité.

Depuis des années, la CRC mettait en garde contre des dysfonctionnements profonds. Son rapport dévoile une gouvernance verrouillée, incapable de remplir les missions attendues d'un outil censé servir le développement économique du territoire. Les magistrats financiers parlent ainsi de « nombreuses irrégularités » perturbant le fonctionnement normal du conseil d'administration depuis la naissance de Nexa en 2014. Des réunions quasi inexistantes, un CA réduit à avaliser des décisions déjà prises ailleurs, des choix stratégiques jamais débattus. Une caricature de démocratie interne.

Plus troublant encore : plusieurs voyages de dirigeants à Paris et à Londres payés avec l'argent de la société financée par la Région auraient été effectués sans aucune validation préalable du conseil d'administration. Une gestion au doigt mouillé, loin des exigences de transparence que commande l'utilisation intégrale de fonds publics.

La Chambre régionale des comptes va encore plus loin en soulignant l'« absence de procédures de contrôle interne », le « non-respect des normes », le

désengagement flagrant des administrateurs, et même les insuffisances du commissaire aux comptes. Comment une entreprise financée à 100 % par la puissance publique a-t-elle pu continuer à fonctionner dans un tel brouillard, alors même qu'elle accumulait les difficultés financières ?

Et maintenant, une question s'impose, brûlante, incontournable : qui va rembourser l'argent public évaporé ? Les contribuables, une fois de plus ? La Région, contrainte de boucher les trous laissés par une gouvernance défailante ? Ou bien ceux qui avaient entre les mains la responsabilité de préserver ces fonds, d'en garantir l'usage rigoureux, et qui ont laissé dériver et irrégularités se multiplier ? La justice devra établir les responsabilités, mais le débat public, lui, ne peut pas attendre.

Cette descente du PNF n'arrive donc pas par hasard : elle représente la conséquence logique d'années de gestion opaque, d'un système où l'intérêt général semble avoir été relégué derrière des circuits décisionnels verrouillés. Pour la population, pour les travailleurs, pour les contribuables, une seule exigence s'impose : que les responsables rendent des comptes, et que l'argent public ne disparaisse plus.

La transparence n'est pas une option. C'est un droit. Et cette affaire rappelle, une fois de plus, que la vigilance citoyenne reste notre première arme contre la corruption.

M.M.

Oté

Listoir nout parti, listoir son bann lité, épi listoir la répréssion

Mézami, mi sort rolir in pé in louvraz dsi Paul Vergès. Lo liv i apèl : « Paul Vergès... Du rêve à l'action ». Sa in liv la parète l'ané 2007 é sé Brigitte Croisier, militante la travaye lontan avek Paul, la fé lo tour bann zidé nout kamarad épi zot rapor avèk son l'akssion...

Mi souètré in n'afèr, mi yèmré toute demoune do pré konm de loin i rovandik la paternité politik nout parti, ébin zot i pran liv-la, zot i étidyé épi zot i rann azot kont par zot mèm la rishèss lo bann zidé épi zot fors konm zoutiye pou transform la réalité par l'akssion.

Mézami, pou sak la pankor lir bann zékri nout kamarad, i fo zot i pran an kont lo va-é-vien rant lo bann zidé épi l'akssion épi viss-vèrsa... Mi panss mwin la fine anparl azot in gran rényoné la viv dann diznévyèm syèk é li téi apèl Nicole Robinet de La Serve (1791- 1842) é li ossi, dann tout son l'akssion piblik, li la touzour fé lo bann z'alé rotour obligatoir rante la téori épi la pratik-la panssé épi l'akssion-akoz pa rant lo rèv épi l'akssion, in kozman i sava bien avèk la personnalité Paul Vergès..

Astèr si zot i pèrmète amwin dir in n'afèr : zot i koné koméla nout parti kominiss rényoné néna problèm é nout problèm pé s'fèr li lé né fote d'inn bone konéssans bann zidé épi bann shantyé nout parti épi son bann créatèr la mète an plass an suivan la méthode mi apèl : « in bon gaturaz rant la téori épi la pratik. » avèk l'amour nout péi épi lo sanss lintéré zénéral.

Pou mwin si bann zidé lé just mé i fo ni méfyé bann zidé mantèr, épi si i mète azot an aplikassion korèktoman, lo rest sé in n'afèr d'tan, in n'afèr d'volonté, in késtyonn sakrifiss, épi la kapassité pou rézisté san konté in bon rolassion avèk lo pèp dann lakssion révolissyonèr.

Aprésa ni pé dir lé fine tar, lé mèm bien tar, mé la pa tro tar. Alon étidyé liv mi sorte an parlé é prann ali konm in guide ékléré dan la lite ni doi améné.

A bon antandèr salu !

Justin